



Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie

Sélection EQF

Sprint championnats du monde U23, Sprint Olympic Hopes,
Paracanoë

TABLE DES MATIERES

SPRINT : CHAMPIONNATS DU MONDE U23.....	1
SPRINT : OLYMPIC HOPES.....	1
PARACANOE : REPECHE SUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE	2

SPRINT : CHAMPIONNATS DU MONDE U23

Lors de la réunion du comité de sélection du 26 avril 2022, 4 athlètes U23 ont été sélectionnés pour le Championnat d'Europe U23 en application de l'article 2.1 des règles de sélection par dérogation aux minima de temps posés dans les règles de sélection (pour rappel 102% de la moyenne senior.

Il s'agit de :

- K2H 500 U23 Titouan LEMEIGNEN / Maxime MARGELY
- C1D 200 U23 Laura RUIZ (Laura est sélectionnée sur le mondial en C2 500 via sa performance dans les minima 102% aux sélections nationales)
- K1D 500 U23 Capucine DUBUT
- C1 500 U23 Lucas LAROCHE afin de proposer un équipage (C2 avec Clément JACQUET – sélectionné en C1 1000 – dans les minima 102% aux sélections nationales)

Afin de participer aux championnats du monde U 23, un minima de performance a été fixé par le comité de sélection, à savoir un classement Top 6 aux championnats d'Europe.

Bien qu'aucun des athlètes n'ait atteint les minima « Top 6 » au championnat d'Europe, le chef de projet relève et le Directeur de Performance ont proposé de sélectionner les athlètes suivants :

- Kayak Homme U23 : Titouan LEMEIGNEN – 7^{ème} au championnat d'Europe en K2H500 U23
- Kayak Homme U23 : Maxime MARGELY – 7^{ème} au championnat d'Europe en K2H500 U23
- Canoë Dame U23 : Laura RUIZ – 8^{ème} au championnat d'Europe en C1D200 U23

Cette proposition a reçu un avis favorable du GSOP et du comité de sélection.

En conséquence, le DTN confirme cette sélection.

SPRINT : OLYMPIC HOPES

En application des règles de sélection, une attention particulière est portée sur les Olympic Hopes dans la mise en place de la stratégie 2028 et 2032.

Cette compétition permet de valoriser le travail de formation fait dans nos structures d'accèsion (club et pôle espoirs) autant du point de vue des athlètes que des cadres qui seront sollicités sur cette action.

Le point 4 de l'annexe 3 précise qu'un maximum de deux bateaux par catégorie et tranche d'âge soit sélectionné. Aussi, les résultats du 500 au championnat de France a permis d'identifier et de sélectionner les deux premiers et premières de chaque catégorie dans

chaque tranche d'Age. Pour les Canoë Dame, un classement sur la base des résultats du 500 et 200 mètres a été réalisé comme prévu dans les règles de sélection.

Athlètes sélectionnés :

K-DAMES (6 athlètes)	Année	club
GEORGEON VALENTINE	2005	MARSEILLE MAZARGUES CANOE KAYAK
BONNAVAUD JUSTINE	2005	ASPTT DIJON CANOE KAYAK
VIDEIRA ALIZEE	2006	OLYMPIC C.K. AUXERRE
BONNAVAUD MARINE	2006	ASPTT DIJON CANOE KAYAK
ARRAIS LATIFA	2007	OLYMPIC C.K. AUXERRE
PERRIN HUQUELEUX LOUANNE	2007	V.B.D SAINT JEAN DE LOSNE

K-HOMMES (6 athlètes)	Année	club
CORDIER PIERRE	2005	CANOE KAYAK CLUB D' ANNECY
ALLARD THIBAUT	2005	STRASBOURG EAUX VIVES
MADELAINIE JULIEN	2006	A S E V CKONDE S/VIRE
MARTIN NOE	2006	CK DE QUIMPER CORNOUAILLE
COATTRIEUX ORLAN	2007	CCK DE LA RANCE
POLET PHILEAS	2007	CKCIR ST GREGOIRE

C-Dames (6 athlètes)	Année	club
WAEKENS LOELIE (bordé Droit)	2005	BOULOGNE CANOE KAYAK
SCOTTE ANAELLE (bordé Droit)	2005	BOULOGNE CANOE KAYAK
NICOT CHLOE (bordé Gauche)	2006	AS GERARDMER CANOE KAYAK
LOPEZ AMALIA (bordé Droit)	2006	AS SAINT-LAURENT CK GRAND ARRAS
RUIZ LISA (bordé Gauche)	2007	ESP C DECIZE SAINT LEGER DES VIGNES
CESCHIN CAPUCINE (bordé Droit)	2007	OLYMPIC C.K. AUXERRE

C-HOMMES (6 athlètes)	Année	Club
DERREY TOM (bordé Gauche)	2005	AS SAINT-LAURENT CK GRAND ARRAS
HOUEL JULES (bordé Droit)	2005	ESACK
BARDON PIERRE (bordé Gauche)	2006	CK SP LIBOURNE
FRIDRICI SACHA (bordé Droit)	2006	KC DE METZ
DURAND TOM (bordé Droit)	2007	ESP C DECIZE ST LEGER DES VIGNES
LAUMAIN LOUIS (bordé Gauche)	2007	ESP C DECIZE ST LEGER DES VIGNES

PARACANOE : REPECHAGE A L'ISSUE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Lors de sa réunion du 26 avril 2022, en application de l'article 2.1 des règles de sélection, le comité de sélection a ouvert la possibilité à l'issue des championnats de France, de sélectionner des athlètes progressant au sein du programme Relève en vue de participer aux championnats d'Europe.

Suite à l'analyse des performances réalisées lors de ces championnats, il a été décidé de ne pas sélectionner d'athlète sur cette base. Les minimas attendus et présentés dans les règles de sélection n'ont pas été remplis.

Fait à Vaires sur Marne

Le 20/07/2022

Ludovic Royé

DTN